



ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PROSPER CONSTANT CHAUVIN CUSSEY SUR L'OGNON

Transmission des informations venant de l'école par voie électronique

La transmission par courrier électronique des informations venant de l'école est plus rapide, plus sûre et plus économique que la transmission papier via le cahier de liaison, mais elle nécessite le respect de règles de bonne conduite ; c'est l'objet de cette charte que chaque parent devra signer pour pouvoir profiter de ce service.

L'école s'engage à :

- accepter plusieurs adresses par famille (père, mère, professionnelle...) et à les répartir dans des listes de diffusion.
- adresser les mails en « copie cachée » afin de ne pas divulguer les adresses de chacun.
- vérifier avec un antivirus les pièces jointes.
- ne diffuser que des courriers concernant l'école, la Coopérative Scolaire, l'association de parents d'élèves « Bouts d'ficelle » et la municipalité de Cussey sur l'Ognon
- diffuser, en plus du mail, une version papier des documents nécessitant une réponse des familles (pas d'impression à la charge des familles).
- utiliser le format « .pdf » pour les pièces jointes qui pourront être ouvertes avec « Acrobat Reader », logiciel gratuitement téléchargeable.

Les parents s'engagent à :

- communiquer par mail, au début de chaque année scolaire, à l'école (ecole.cussey@ac-besancon.fr) leur(s) adresse(s) mail(s) en précisant le(s) nom(s), le prénom(s) et classe(s) des enfants concernés pour un enregistrement dans les bonnes listes de diffusion (pas de saisie manuelle des adresses qui est trop fastidieuse et source de nombreuses erreurs...).
- informer (par mail) tout changement d'adresse électronique en cours d'année.
- vérifier régulièrement leur(s) boîte(s) mail(s). L'école n'est pas responsable d'une information non reçue (du moment où nous l'avons correctement envoyée bien évidemment...)
- ne pas utiliser les adresses mails des listes de diffusion qui auraient été dévoilées par erreur, ceci afin de respecter la vie privée de chacun.

Les signataires demandent que les informations venant de l'école leur soient transmises par voie électronique et s'engagent à respecter cette charte.

Le directeur de
l'école

Le père

La mère

Sylvain POTIER

de l'élève (des élèves)

.....